

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèses et Traitement :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

réclamation	: contact@mupras.com
prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 773

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AZEMI MOHAMED

Date de naissance : 01/07/1947

Adresse : 44 rue 18 jamila 5 CD CASABLANCA

Tél. : 0661627262

Total des frais engagés :

457,21

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

20 MARS 2021

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20 MARS 2021

Signature de l'adhérent(e) :

RAM
61304

MUPRA

23 MARS 2021

ACCUEIL

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 MARS 2021	A + B CG	250 dh		 Dr. CHRAIB, Généraliste, Médecin du travail, N° 82 Cte 1531, Rue Lyautey, Casablanca, Tél.: 0522-29-1631

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20.3.2018	269.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'OD.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Docteur CHRAÏBI Faïcel

- Médecine Générale
- Médecin du travail
- Echographie (Echodoppler Couleur)
- ECG



الدكتور الشرابي فيصل

- الطب العام
- طب الشغل
- الفحص بالصدى
- التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca, le 20/03/2021 الدار البيضاء في

Monsieur AZEM Med

1/ BIOTIC PLUS 1 g

50 1 sachet avant repas matin et soir pdt 07

2/ FITOPOLIS solution adulte

1 càs 3/j avant repas

3/ ULTRA LEVURE gél bte 20

1 gélule matin et soir avant repas



Dr. CHRAÏBI Faïcel
Médecin du Travail
Médecine Générale
Echographie Couleur
Jamila 7 Rue 14 N°82 Cité Djemâa
05 22 29 16 31

641 | 03 2020 | 03 2023
BIOCODEX MAROC PPV 65.10 DH



جميلة 7 زنقة 14 رقم 82 قرية الجماعة - الدار البيضاء - الهاتف . 05 22 29 16 31
Jamila 7, Rue 14 N°82 , Cité Djemâa - Casablanca -Tél.: 05 22 29 16 31

Nom : MED AZEM
Numéro ID : 210320000
N° sous-ID :
Sexe : Homme
Âge : 73 Années
Réf-service : M
N° chambre :

Fréquence cardiaque: 57 bpm Intervalle PR : 171 ms
Durée QRS : 99 ms Intervalle QT/QTC : 453/447 ms
Axes P/QRS/T : 44/-41/4° Tension RV5/SV1 : 2.18/1.00 mV
Tension RV5+SV1 : 3.19 mV [Code Minnesota]
112 21

***** Analyse résultat *****

8130 Bradycardie sinusale

1414 Ne peut exclure un infarctus septal du myocarde, âge indéterminé

325 Hypertrophie ventriculaire gauche, probablement due à une repolarisation anormale

22 Déviation d'axe gauche anormale

ECG anormal

Le docteur doit confirmer le rapport.

Vérifier l'heure: 2021/03/20,09:38:40

Imprimer l'heure: 2021/03/20,09:38:42 Biocare iE 12A

